

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Lundi 14 Mars 2022 à 14 heures 30**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Madame Céline SENEGAS ayant donné pouvoir
- Madame Joelle BIEVELOT, représentant la Croix Rouge Française

Et de

- Madame Madeleine ESTRYN, conseillère municipale
- Monsieur Laurent MAITRE, représentant l'Association Vallée de l'Hérault

La présence de 8 membres restants,  
Pour un total de 10 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et fait un point sur l'évolution de la crise sanitaire.

Après approbation à la majorité (une abstention) du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 (avant le vote du compte administratif)**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/. Budget primitif du C.C.A.S – Exercice 2022**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

**4/. Centre social – Prestations - Tarifs – Modification de l'annexe 1 – Suppression de la carte individuelle ou familiale de prêt de jeu.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Centre social – Conventions d'objectifs et de financement – Prestation de service Accueil le loisir (ALSH) : « Accueil adolescents » et extrascolaire « - Autorisation de recette.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Mise à jour du tableau des postes budgétaires et des effectifs.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Création de trois emplois non permanents à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet pour l'exécution du programme de cité éducative.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

**L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures 10.**

Sète, le 17 Mars 2022  
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN